

REALISATION D'UN DOSSIER DE TRACABILITE (DT) PATIENT SUR LES DISPOSITIFS MEDICAUX STERILES (DMS) DANS LE SERVICE DE REANIMATION PEDIATRIQUE ET NEONATALOGIE



FAMIN M.*, BERTIN D.**, CHOULY M.**, BEDU A.**, MICHELET S.*, RONAYETTE D**.
*Service Pharmacie, Hôpital Dupuytren, CHU LIMOGES
** Service Réanimation pédiatrique et néonatalogie, Hôpital de la Mère et de l'Enfant, CHU LIMOGES



CONTEXTE

La traçabilité des dispositifs médicaux implantables (DMI) est réglementairement obligatoire depuis la publication du décret n°2006-1497 du 29 novembre 2006. Celle-ci est réalisée de façon informatique au CHU de Limoges pour tous les DMI dont l'implantation est supérieure à 30 jours.

Pour les DMS, rien est obligatoire et il apparaît difficile de réaliser une traçabilité exhaustive patient par patient.

Cependant, face aux nombreuses alertes de matériovigilance, s'adressant en plus à des patients fragiles (prématurés), le service de Réanimation pédiatrique et néonatalogie a conçu dès 2000 un DT patient pour les cathéters (KT) ainsi que pour de nombreux DMS.

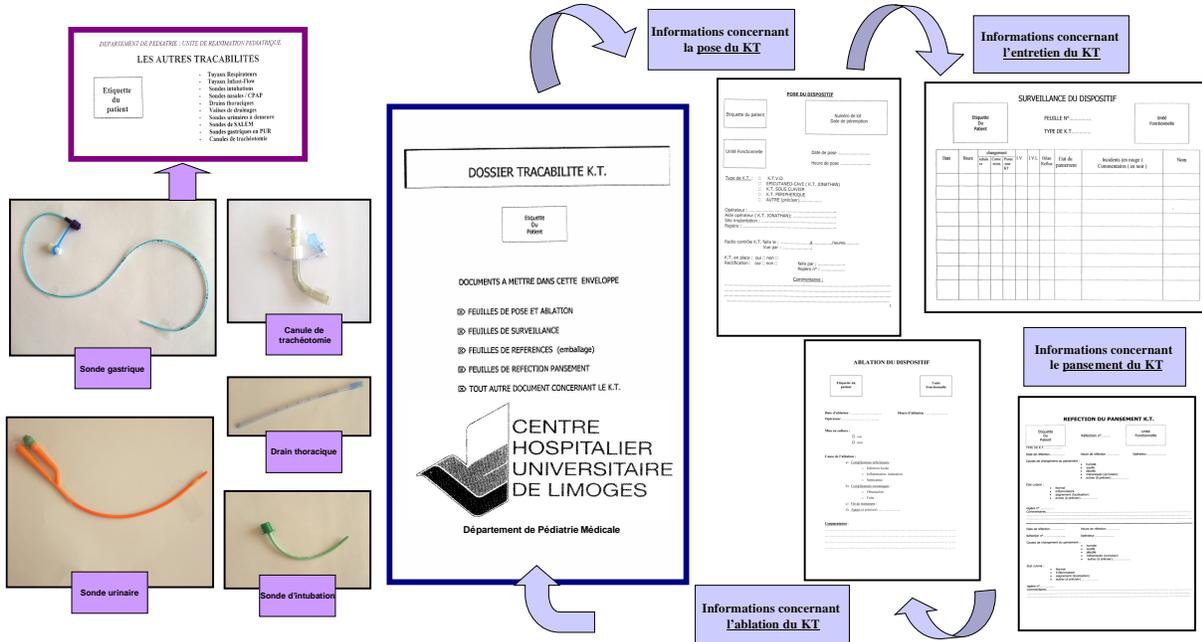
METHODE

Un groupe de travail polyvalent a mis en place des DT patients en commençant par les KT centraux, sources potentielles et importantes d'infections, surtout chez l'enfant prématuré. Ces DT se sont généralisés à d'autres DMS, choisis selon les cas de matériovigilance les plus fréquemment rencontrés : sondes urinaires, sondes gastriques en polyuréthane, canules de trachéotomie...

DOSSIER DE TRACABILITE

- Ce DT du KT central est constitué d'une enveloppe dans laquelle sont rangés tous les documents relatifs à la pose, à l'entretien et à l'ablation du KT.
- Concernant les autres DMS, une enveloppe réunit tous les emballages des DMS utilisés en y inscrivant la date de pose.
- Le DT comporte donc pour chaque patient la référence, la date de péremption, le numéro de lot et la date de pose.

Le DT fait partie intégrante du dossier patient au même titre que les examens biologiques, les prescriptions médicales...



DISCUSSION – CONCLUSION

Ce DT est un outil de travail indispensable pour le personnel soignant et pour le pharmacien.

Il permet d'être réactif en cas de retrait de lot dans le cadre d'alerte de matériovigilance : il est instantanément possible de savoir quel enfant est concerné afin de procéder à une ablation puis à une surveillance clinique si besoin. Il permet également de faire des études sur la survenue d'infections nosocomiales.

Deux objectifs d'évolution concernant ce DT sont prévus à court et moyen termes :

- une actualisation, notamment en y reportant les numéros de lot de stérilisation interne des objets utilisés au cours des soins,
- une extension à l'ensemble des services de pédiatrie du pôle mère-enfant.

